

**CENTRE
SOCIOCULTUREL
DE LA BARATTE**



PROJET PEDAGOGIQUE

ELEMENTAIRE

ENFANTS DE 6 A 11 ANS



4, rue des 4 Echevins – 58 000 Nevers
☎ 03 86 93 90 50 – Courriel : csc.baratte@wanadoo.fr



Sommaire

I – PRESENTATION	4
II - STRUCTURES	5
III - ENCADREMENT	6
IV - PARTENAIRES, PRESTATAIRES et INTERVENANTS	7
V - CHOIX EDUCATIFS DE LA STRUCTURE	8
VI - OJECTIFS ET MOYENS PEDAGOGIQUES	9
V – MATERIEL PEDAGOGIQUE	12
VIII – FONCTIONNEMENT	12
IX – EVALUATIONS	17
X - ANNEXES	18

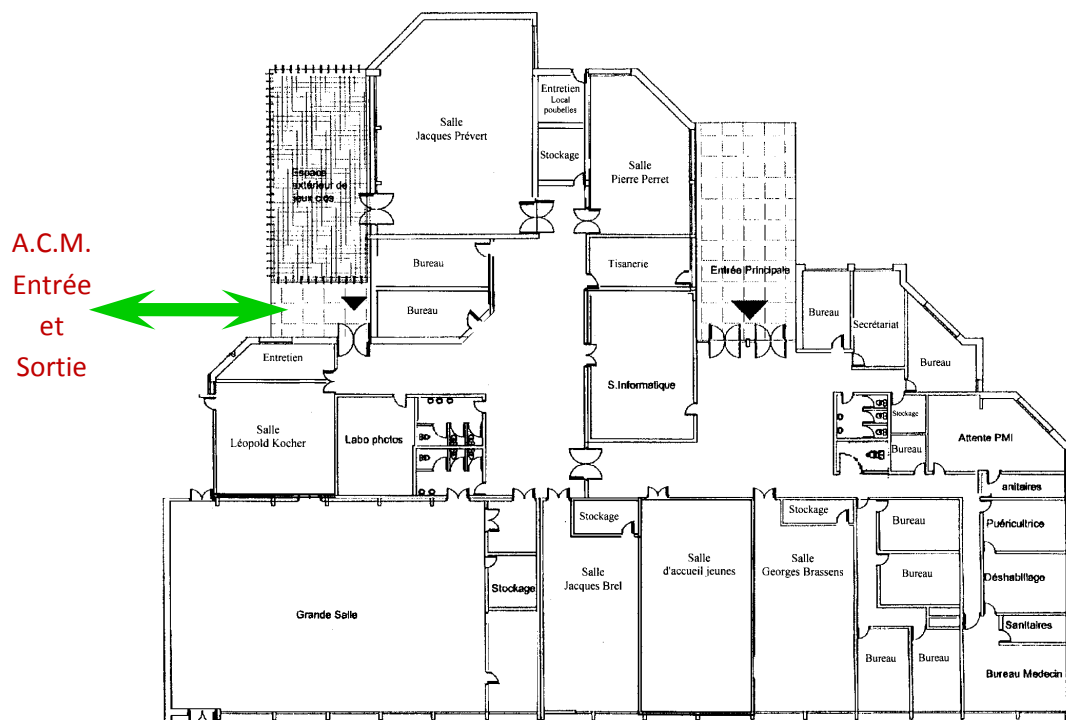
I - PRESENTATION

L'organisateur	Médio			
Les coordonnées de l'organisateur	2, Boulevard Jacques Duclos _ 58000 Nevers Tél. : 03.86.37.09.31 @ : asso.medio@gmail.com			
Les sites d'accueil	Elémentaires Centre Socioculturel de la Baratte 4, rue des Quatre Echevins			
Les coordonnées de la structure	4, rue des Quatre Echevins _ 58000 Nevers Tél. : 03.86.93.90.50 @ : csc.baratte@wanadoo.fr Site : csc-baratte.com			
Le type d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)	Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) :			
Les dates et horaires d'ouverture	Du lundi 02 janvier au vendredi 21 décembre 2018 Les mercredis et petites et grandes vacances : avec ou sans repas en journée de 8h00 à 18h00 ou en ½ journée de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00			
La capacité d'accueil et le public	Mercredis : 48 enfants Vacances : 60 à 72 enfants			
Les modalités d'inscription	Se munir : - Du carnet de santé de l'enfant - D'une copie de l'assurance de l'enfant (assurance responsabilité civile et extrascolaire) - Du N° de sécurité sociale prenant en charge l'enfant - Du N° allocataire CAF ou autre organisme de prestations sociales			
Les tarifs : en fonction du Quotient Familial (Q.F.) Tarifs extérieurs : se renseigner à l'accueil	Q.F. < 450 de 451 à 600 de 601 à 900 de 901 à 1300 > de 1300	½ journée 0,50€ 1,00€ 1,50€ 2,20€ 3,50€	Journée 1,00€ 2,00€ 3,00€ 4,40€ 7,00€	Repas 5,70€ 5,70€ 5,90€ 5,90€ 5,90€
Forfait à la semaine pendant les périodes de vacances (5 jours de présence du lundi au vendredi)				

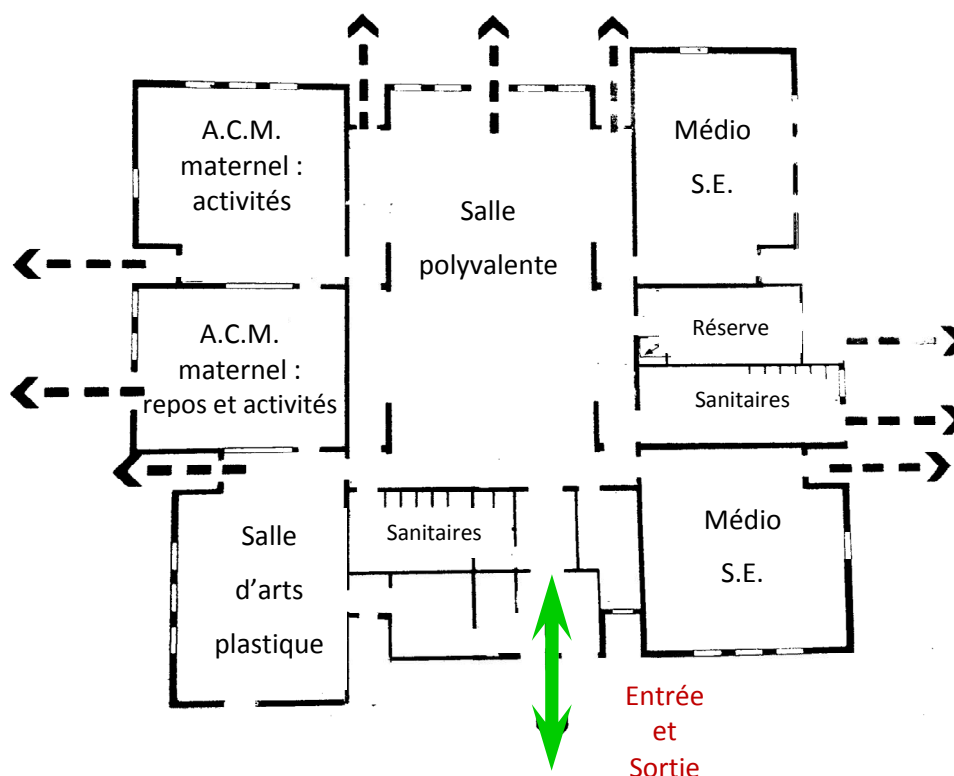
II - STRUCTURES

Plans des locaux

Centre Socioculturel de la Baratte



Site Claude TILLIER



Les salles George Brassens, accueil jeune et Jacques Brel ouvrent sur la cour du site Claude TILLIER. Les enfants de l'accueil de loisirs élémentaire ont la possibilité d'utiliser les cours de ce site ainsi que la salle d'arts plastique.

III - ENCADREMENT

Sous la responsabilité du directeur :

Responsable de secteur

Chantal Souchet
(DEFA, BNS)

- Responsable des accueils collectifs de mineurs et de l'équipe
 - Force de proposition sur la pédagogie et l'animation
 - Garant de l'application de la réglementation et de la mise en œuvre des projets éducatif et pédagogiques
 - Assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion et d'évaluation
 - Développe les partenariats et la communication entre tous les acteurs dont les parents et les établissements institutionnels partenaires
 - Gère l'équipe d'animation
 - Forme les animateurs, suit et évalue les stagiaires BAFA, BAPAAT, BPJEPS...
-

Sous la responsabilité du directeur et de la responsable du secteur :

Responsable pédagogique

Emilie Picard
(BAFD, CAP Pte Enfance)

- Garant des projets pédagogiques
 - Garant de la sécurité physique, morale et psychologique des enfants
 - Veille à ce que le cadre légal relatif à l'accueil soit connu de tous et respecté
 - Suit les stagiaires
 - Met en place et évalue les temps d'animation
 - Communique et se rend disponible auprès des familles et des enfants
-

Sous la responsabilité du directeur et de la responsable du secteur :

Animateurs (trices)
(BAFA, Stagiaires BAFA
ou autres diplômés)

**+ Vacataires
sur les périodes de vacances**

- Respectent et appliquent le projet pédagogique
 - Assurent la sécurité des enfants et leur bien-être
 - Gèrent les activités et mènent les projets à bien
 - Mettent en place des activités et des temps d'animations éducatifs
 - Animent les temps du quotidien
 - Sont présents, disponibles et à l'écoute pour les enfants mais aussi leurs parents
 - Instaurent un imaginaire et participent à son développement
-

Sous la responsabilité de la responsable du secteur et de l'animateur référent :

Bénévoles

- Assurent la sécurité des enfants et leur bien-être
 - Mettent en place des activités et des temps d'animations éducatifs
 - Animent les temps du quotidien
 - Sont présents, disponibles et à l'écoute pour les enfants
 - Instaurent un imaginaire et participent à son développement
-

IV - PARTENAIRES, PRESTATAIRES et INTERVENANTS

Partenaires

- ADN : Agglomération de Nevers
- ASEM : Acteurs Solidaires En Marche
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (annexe de l'Hôpital Pierre Bérégovoy de Nevers)
- CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
- Conseil Départemental
- DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- DRE : Dispositif de Réussite Educative
- Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
- FOL : Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre
- FONJEP : Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
- Interstice
- REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- Service social du Conseil Départemental
- Ville de Nevers

Prestataires

- ADESS : Association Départementale d'Emploi Sportifs et Socioculturels
- Artissimômes
- centre d'Arts Contemporain de Pougues les Eaux
- cinéma Mazarin
- Médico Sciences et Environnement
- parc aventures les « Z'accrochés » ; parc d'attraction « Le Pal »
- piscine des Bords de Loire et de Varennes-Vauzelles
- transports urbains « Tanéo »

Intervenants

- bénévoles pour l'accompagnement des groupes lors des sorties, activités, manifestations...

V - CHOIX EDUCATIFS DE LA STRUCTURE (§ projet éducatif)

1. Permettre aux enfants d'acquérir des repères dans la vie sociale et favoriser le développement de l'autonomie
2. Respecter la dignité de chacun
3. Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne
4. Développer une cohérence éducative sur l'ensemble des secteurs d'animation
5. Soutenir la fonction parentale et contribuer à insérer les parents dans notre dispositif éducatif et d'accueil.

Le Centre Socioculturel de la Baratte privilégie quatre axes opérationnels dans la mise en œuvre de son projet éducatif.

a – L'accès à la culture - Nous chercherons à développer des activités et des projets autour :

- De la découverte de films,
- Des ateliers musicaux,
- Des activités cirque,
- Des ateliers peinture et sculpture,
- Des sorties culturelles,
- Des projets autour de la danse et du théâtre.

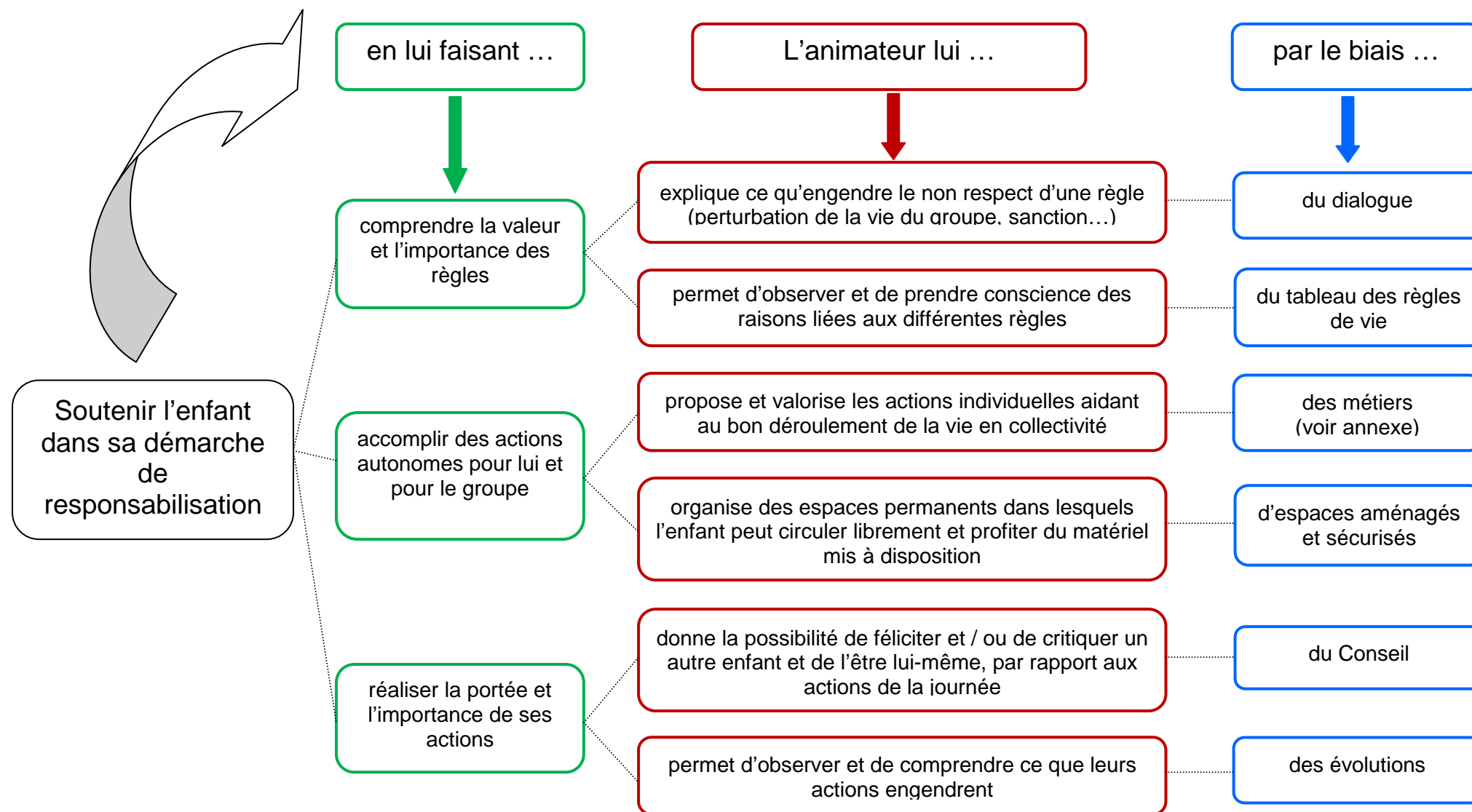
b – L'éducation à l'environnement - Pourront ainsi être développés sous forme de projet :

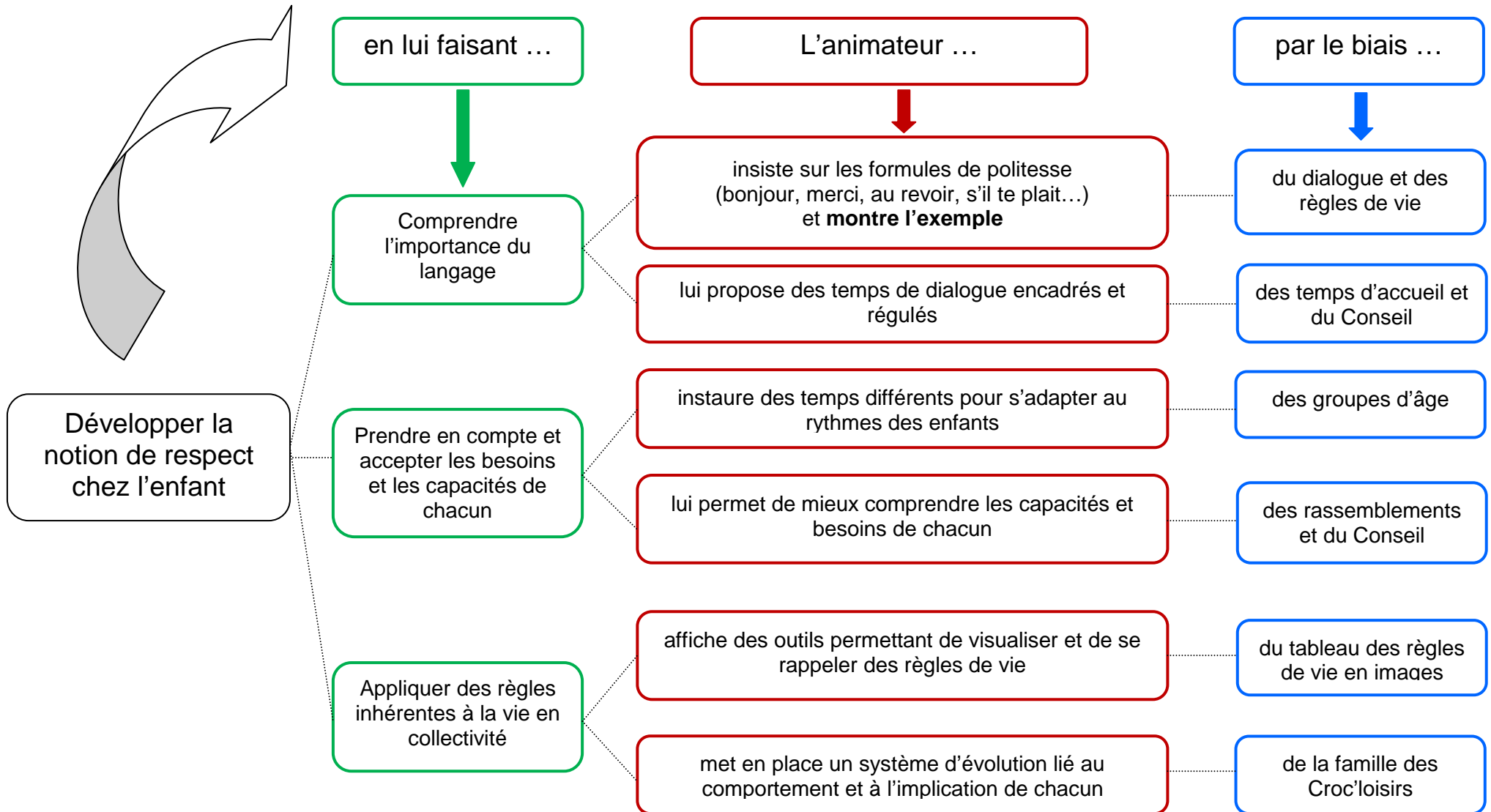
- Des sorties découverte de la nature,
- Des ateliers de recyclage,
- Des activités autour du jardinage...

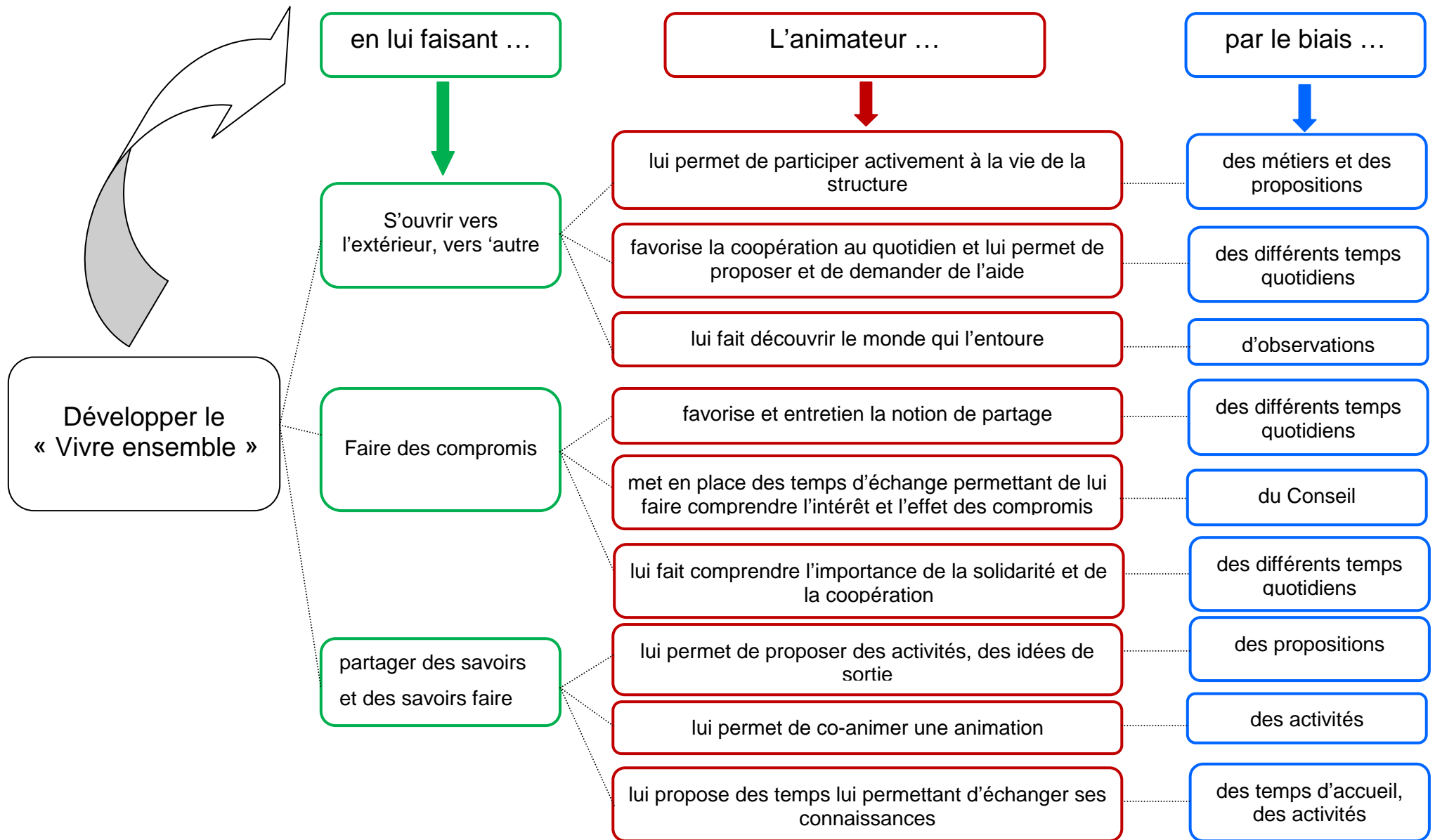
c – Les activités physiques et sportives : Au travers des activités physiques et sportives, les animateurs peuvent développer des notions de solidarité et travailler sur les comportements.

d – Les activités scientifiques et techniques : Les animateurs devront éveiller la curiosité. Ces activités favoriseront la coopération entre les jeunes parce qu'ils devront réfléchir et faire ensemble.

VI - OJECTIFS ET MOYENS PEDAGOGIQUES







VII – MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les accueils de mineurs disposent d'un matériel de base complet et réapprovisionner régulièrement aux vues des activités spécifiques proposées.

Nous veillons à ce que la régie soit bien réassortie afin de faciliter le travail des animateurs. Un document recense le matériel disponible.

De nombreux ouvrages pédagogiques sont disponibles et facilitent le travail de préparation de l'équipe.

VIII - FONCTIONNEMENT

Le calendrier d'ouverture

Accueil en période extrascolaire

Accueil en ½ journée Matin de 8h00 à 11h45 Après-midi de 13h15 à 18h00	Accueil en journée continue avec repas de 8h00 à 18h00
---	--

Période	N ^{bre} de ½ Journées	Début de session	Fin de session
Mercredis	36	Mercredi 10 janvier 2018	Vendredi 21 décembre 2018

Période	N ^{bre} de Jours	Début de session	Fin de session
Vacances d'Hiver	10	Lundi 12 février 2018	Vendredi 23 février 2018
Vacances de Printemps	9	Lundi 09 avril 2018	Lundi 20 avril 2018
Vacances d'Eté	24	Lundi 09 juillet 2018	Vendredi 17 août 2018
Vacances d'automne	9	Lundi 22 octobre 2018	Vendredi 02 novembre 2018
Vacances de fin d'année	/	/	/

Les règles de vie

Des règles de vie seront expliquées aux enfants qui, en fonction de leur maturité de compréhension pourront les réécrire, les compléter, les modifier... en accord avec les animateurs référents du groupe et le conseil d'enfants

Un règlement intérieur sera établi par l'équipe afin d'afficher une cohérence éducative au sein de la structure.

Accueil les mercredis et en période de vacances scolaires

8h00 – 9h00 : accueil

9h30 : ateliers (l'enfant choisit son activité)

11h15 : rangement ; retour dans les groupes

11h30 – 12h00 : départ des enfants

12h00-13h30 : temps de repas et temps libre (encadré)

13h30 : accueil

14h00 : départ en activités

16h45 : goûter

17h05 : activités de groupe ; rangement

17h30 – 18h00 : temps calme ; départ des enfants

Définition des différents termes utilisés

- **le temps libre** : nous offrons la possibilité aux enfants et aux jeunes de jouer dans un cadre sécurisé et sécurisant lors des temps d'accueils ou lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

- **l'accueil du matin** (en période de vacances scolaires) : l'accueil a lieu le matin entre 8h00 et 9h00. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de favoriser un accueil individualisé.

Son rôle est de permettre à chacun de se « retrouver » dans le lieu. Cela peut passer par : la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. Moment informel d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer.

C'est le moment où sont discutées et validées les activités de la journée, moment d'accueil des nouvelles personnes (enfants ou animateurs). C'est aussi le moment où les nouveaux sont accueillis et « parrainés par un ancien »

- **le temps de midi** (en période de vacances scolaires) : un service de restauration collective est proposé aux familles qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) sur le temps de midi. Ce temps de convivialité est aussi un temps éducatif. L'animateur veillera à ce que l'enfant « goûte » aux plats proposés afin d'éveiller sa curiosité.

Pendant les sessions de vacances et principalement la session d'été, nous mettrons en place en lien avec le secteur familles, des temps d'informations aux familles concernant la composition des pique-niques, le rapport qualité/prix (un sandwich acheté et celui fait maison...), la conservation...

- **l'accueil de l'après-midi** : il a lieu entre 13h15 et 13h45, comme le temps d'accueil du matin, c'est un moment privilégié d'écoute, d'échanges et de jeux

- **le goûter** : temps de pause dans l'après-midi, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet le lien entre le temps d'activités précédents et la fin de journée.

- **la fin de journée** : c'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe.

C'est le moment de « l'au revoir », de la liaison entre le centre de loisirs et la vie familiale. On se quitte pour mieux se retrouver la prochaine fois. Les enfants ont la possibilité de faire des activités en autonomie. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

- **l'accueil des parents** : ce moment permet d'établir un lien entre l'équipe d'animation et la famille. Moment privilégié d'échanges où peuvent être évoqués la journée de l'enfant, les difficultés que nous avons rencontrées ainsi que les difficultés que rencontre la famille vis-à-vis de cet enfant ou jeune.

Nous nous efforcerons de mettre en valeur l'enfant vis-à-vis de son parent afin de lui donner ou redonner confiance. Ces échanges peuvent avoir lieu sur les temps d'arrivée ou de départ de l'enfant. Ils peuvent également être sur rendez-vous (formel ou informel) entre la famille et la directrice ou un membre de l'équipe en présence de la directrice du séjour.

LE CONSEIL

La question de la **citoyenneté** est un élément prégnant du travail des animateurs vers les publics enfants. L'outil ALSH permet, avec ses limites mais aussi ses atouts, d'expérimenter concrètement la mise en œuvre d'un conseil d'enfants. Cette expérimentation a pour atout la rapidité de sa mise en œuvre, l'immédiateté de sa déclinaison pratique et la capacité de mettre en perspective le travail pédagogique.

Objectifs

- Apprendre aux enfants à se gérer en tant que groupe (écoute, respect...)
- Valoriser leurs idées.
- Engager les enfants à exercer leur rôle de futur citoyen.
- Impliquer les élèves dans la vie de leur groupe/ gérer avec eux la vie de l'ALSH.
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins/des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.
- Analyser des propositions et/ou situations.
- Prendre des responsabilités.
- Comprendre le rôle et la fonction d'un délégué.

Impacts

- Les enfants deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'ALSH.
- Renforcement du lien avec l'équipe d'animation.
- Responsabilisation.
- Apprendre à écouter/argumenter.
- Rendre les enfants capables de restituer les idées du groupe = se faire avocat d'une cause/parler au nom des autres et non en son nom propre.
- Réalisation de la valeur accordée à leur parole.

Fonctionnement

Au cours des vacances d'automne, chaque groupe procèdera à l'élection de ses 2 représentants (1 fille et 1 garçon)

Chaque binôme de postulants présentera son programme. L'élection aura lieu cette année mercredi 26 octobre après-midi dans les mêmes conditions qu'une élection « classique » (urne, isolement, bulletin...)

Le conseil sera présidé par la responsable du secteur enfance ou la directrice des ACM.

Le conseil devra répondre aux points suivants :

- le **pouvoir de décision** : un conseil d'enfants est doté d'un pouvoir décisionnaire réel, dont les limites sont néanmoins clairement définies lors de la mise en place du projet ;
- la **citoyenneté** : ce qui fonde les conseils d'enfants est le principe d'associer les enfants aux décisions qui les concernent directement, en faisant des **mineurs impliqués** avec leur propre compétence sociale dans un dispositif participatif.

Pour que notre conseil d'enfant soit efficient, il est nécessaire de répondre aux interrogations suivantes :

1 _ Quand doit-on faire ?	<ul style="list-style-type: none">- Quand on en a besoin dans la vie du groupe (Règles de Vies, Bilans...).- Cela dit une certaine régularité est nécessaire pour créer une habitude et pour que les enfants et les jeunes apprennent à fonctionner en Conseil.- Quand les Conseils sont trop espacés, il devient difficile de s'exprimer sur des faits éloignés.- On peut faire un Conseil à la demande du public.- Il est indispensable de réunir le Conseil à un moment de la journée où les jeunes sont réceptifs.
2 _ Comment se disposer?	<ul style="list-style-type: none">- Le choix du lieu est important. Choisir un lieu qui permettra au Conseil de se dérouler dans le calme.- La disposition en cercle est idéale. Tout le monde doit se voir. Aucun enfant/jeune et animateur ne doit être en dehors du cercle.- Les animateurs se répartissent dans le cercle.
3 _ Qui animent le Conseil ?	<ul style="list-style-type: none">- Deux fonctions sont indispensables pour un Conseil :<ul style="list-style-type: none">• Le «président» qui anime et donne la parole.• Le secrétaire qui prend des notes et relève les décisions.- Ces fonctions peuvent tout à fait être tenues par les enfants/jeunes quand le groupe a l'habitude de fonctionner en Conseil. <p>Dans ce cas le Conseil pourra être préparé avec les animateurs (ordre du jour, organisation...).</p>
4 _ Quelles sont les règles de fonctionnement ?	<ul style="list-style-type: none">- A chaque groupe de se fixer des règles précises mais il apparaît toutefois nécessaire de fixer :<ul style="list-style-type: none">• Le mode de prise de parole.• Le mode de décision : vote, consensus...• Le mode de visualisation.
5 _ Combien de temps doit durer un Conseil ?	<ul style="list-style-type: none">- Entre 30 et 45 minutes, au-delà il est difficile de capter l'attention de tous.- Tout dépend quand même de l'intérêt du public : parfois 30 minutes, c'est long, par contre on ne verra pas passer le temps lors d'un débat passionné.

6 _ Comment se déroule un Conseil ?	<p>- Le lancement du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du «président» et du secrétaire. • Rappel des règles. • Présentation et enrichissement de l'ordre du jour. <p>- Ensuite, traiter les points les uns après les autres.</p> <p>La discussion pour chaque point se fait en trois temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discussion sur le point à traiter. 2. Discussion sur les propositions précises. 3. Vote (si nécessaire).
7 _ Quel est le rôle des animateurs ?	<p>- Avant le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation avec le «président». • Veiller à ce que la date du Conseil soit connue de tous... <p>- Pendant le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Public et animateurs sont sur un pied d'égalité. Les animateurs demandent la parole comme les enfants/jeunes. • Les animateurs peuvent, bien sûr, apporter des avis, des conseils en veillant à bien prendre en compte la parole des enfants/jeunes

Cette méthode est issue de «l'Aventure Eclés»-collection pédagogique-Eclaireuses, Eclaireurs de France.

Les moyens d'information et de communication

	Oral	Tél.	Mail	Affiches Tracts	Courrier	Site internet	Réunions
Enfants	X			X			X
Parents	X	X		X	X	X	X
Equipe d'animation	X	X	X		X		X
Animateurs extérieurs	X	X	X		X		X
Partenaires / Prestataires	X	X	X	X	X	X	X

IX - EVALUATION

Principe de l'évaluation participative, avec l'équipe

Les fiches projets et activités comportent des éléments facilitant l'évaluation des temps d'animation. Des feuilles renseignées tous les jours permettent une évaluation quotidienne du fonctionnement, des activités, des repas, de l'équipe et des enfants.

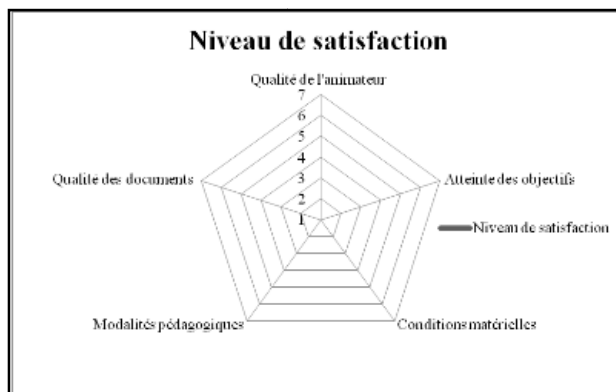


Avec les enfants

Les échanges régulièrement organisés leur permettent de donner leur avis sur le déroulement des journées, sur les activités...

Avec les parents

Des temps tels que l'accueil, le départ des enfants le midi ou le soir, les temps festifs (spectacles...) permettent aux parents de discuter avec les animateurs et les responsables et par conséquent de donner leur avis sur l'organisation des activités des accueils de loisirs



ANNEXES

La Famille des CROC'Loisirs

Les enfants et les animateurs peuvent évoluer dans la famille et accéder à des métiers pour participer à la vie de l'Accueil de Loisirs.

Les CROC'us

- sont inscrits à l'Accueil de Loisirs
- Ils peuvent être Coloriste ou Débarrasseur.

Les CROC'mitaines

- connaissent deux règles de vie, participent à l'activité, savent se ranger et s'occuper sans déranger quand ils ont fini une activité

Et essayent de respecter les règles de vie en faisant moins de 6 infractions dans la journée.

- Ils peuvent être Photographe ou Sourcier.

Les CROC'en jambe

- connaissent 4 règles de vie, ne font pas attendre le groupe, savent bien faire leur métier, participent à l'activité sans gêner son déroulement et essayent de respecter les règles de vie en faisant moins de 4 infractions dans la journée.

- Ils peuvent être Compteur, Assistant goûter ou Installateur.

Les CROC'odile


- connaissent 6 règles de vie, essayent de jouer en groupe, participent au conseil sans être gêneur et à l'activité tout en aidant les autres et essayent de respecter les règles de vie en faisant moins de deux infractions dans la journée.

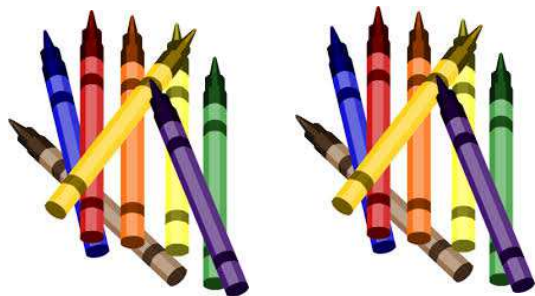
- Ils peuvent être Aide animateur, Débarrasseur ou Assistant goûter.

Les CROC'au sel

- connaissent et respectent toutes les règles de vie, aident les autres et savent jouer en groupe.
- Ils peuvent être Aide animateur, Remplaçant

Les métiers

				
COLORISTE	INSTALLATEUR	PHOTOGRAPHE	SOURCIER	COMPTEUR
Il colorie les cases des enfants sur la liste de présence	Il sort les jeux et le matériel pour les activités avec l'animateur et veille à ce qu'il soit bien rangé dans la réserve	Il prend les photos pendant la journée	Il remplit les brocs et/ou les bouteilles d'eau pour les repas ou les sorties	Il compte les enfants avec l'animateur en se référant à la liste de présence
				
DEBARASSEUR	ASSISTANT GOÛTER	AIDE ANIMATEUR		
Il débarrasse les tables du goûter	Il aide l'animateur à préparer et servir le goûter et faire la vaisselle	Il aide l'animateur quand il a besoin de matériel		



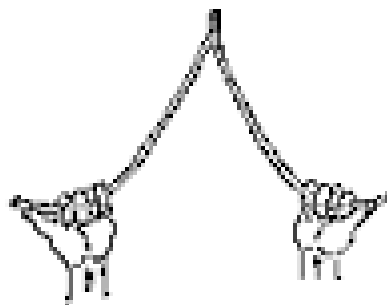
COLORISTE



DEBARASSEUR



PHOTOGRAPHE



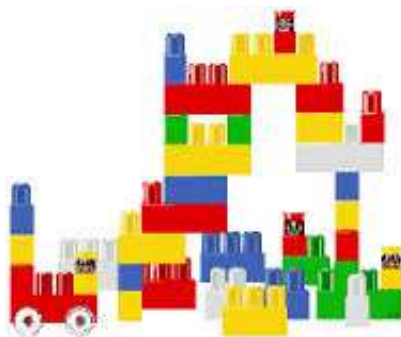
SOURCIER



COMPTEUR



ASSISTANT GOÛTER



INSTALLATEUR



AIDE ANIMATEUR